

n° 296 Novembre Décembre 2018

DATES A RETENIR

Dimanche 11 novembre:

Cérémonie de Commémoration de l'Armistice de 1918, Parvis de l'église à 9h suivi du

BANQUET REPUBLICAIN

à la salle des fêtes, à 12h.

Mercredi 14 novembre:

Club de l'amitié, salle du conseil, à 14h.

Samedi 1er décembre :

Marché de Noël de l'école R. Schuman, salle des fêtes, à 10h

Samedi 8 décembre :

Fête de Noël des Aînés, salle des fêtes, à 11h30.

Dimanche 16 décembre :

Concert de Noël de la Musique Municipale, Eglise de Dinsheim, 16h30

Mardi 26 décembre :

Marche de la St Etienne, FC Still, à partir de 16h à la salle des fêtes. Mes chers concitoyens,

En ce mois de novembre 2018, nous nous apprêtons à célébrer le centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918. Pour l'Alsace il s'agit de faire mémoire d'un moment charnière de son histoire où le retour des départements du Bas-Rhin, du Haut -Rhin et de la Moselle à la France n'a pas effacé la douleur de perdre des proches, soldats tombés des deux côtés. La période 1870 - 1918 aura sans doute fortement contribué à la consolidation de l'identité alsacienne. Notre expérience profondément rhénane, éprouvée par les conflits de 1914 - 1918 et les atrocités de 1939 - 1945, nous engage encore aujourd'hui, cent ans après la Paix de 1918, à devenir une région trait d'union entre les peuples d'Europe, des femmes et des hommes amoureux de la Paix, vivant de la volonté de constituer un lien fort entre la France et l'Allemagne, entre les Nations et les Etats d'Europe.

Aussi le 11 novembre prochain, au nom de la municipalité, j'ai l'honneur de vous inviter à la Commémoration de la Paix de 1918 : avec les anciens combattants, les enfants des écoles, nos collègues élus d'Oberwolfach nous vous invitons à participer nombreux au temps de mémoire que nous vous proposons.

Laurent Hochart,

votre Maire.

COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DE 1918

Office religieux en l'eglise St Matthias à 9h suivi de la Cérémonie au Monument aux Morts

Avec la participation d'un détachement de la 5ème compagnie du 6ème régiment du matériel de Gresswiller ainsi que du corps des Pompiers Volontaires de Still - Heiligenberg.

CONTACTS MAIRIE

du Mardi au Vendredi de 8h00 à 12h00 le Samedi de 9h00 à 11h00 Tél: 03 88 50 00 33 www.still-info.fr accueil@mairiedestill.fr

GRANDS ANNIVERSAIRES

NOVEMBRE:

Mme Marie -Thérèse HOLTZ

née le 20.11.1931, fêtera ses 87 ans

Mme Marie -Thérèse RUDLOFF

née le 02.11.1934, fêtera ses 84 ans

Mme Marie - Bernadette BARTHEL

née le 18.11.1934, fêtera ses 84 ans

Mme Florence ENGEL

née le 04.11.1935, fêtera ses 83 ans

Mme Germaine FREDEMBACH

née le 24.11.1937, fêtera ses 81 ans

Mme Marie -Thérèse RAETH

née le 01.11.1938, fêtera ses 80 ans

M André JARDINE

né le 27.11.1938, fêtera ses 80 ans

DECEMBRE:

M Charles OHREL

né le 09.12.1924, fêtera ses 94 ans

Mme Emilie ESCHBACH

née le 04.12.1927, fêtera ses 91 ans

Mme Claire MULLER

née le 14.12.1929, fêtera ses 89 ans

Mme Lydie SIMON

née le 31.12.1930, fêtera ses 88 ans

M Bernard HERRBACH

né le 14.12.1931, fêtera ses 87 ans

Mme Marie -Thérèse HERRBACH

née le 13.12.1937, fêtera ses 81 ans



ANNONCES

OFFRE D'EMPLOI

Cherche femme de ménage soigneuse pour 2 heures de ménage par semaine (Jeudi ou Vendredi de préférence).

K. Dubret. tél : 06 18 81 28 54 (appel après 18h ou mercredi dans la journée).



RAPPEL DATES DE CHASSE

Nous vous rappelons les dates de chasses prévues en Novembre et Décembre :

3, 4, 17 et 18 Novembre

1, 2, 15 et 16 Décembre

Journée de chasse au petit gibier en plaine le 2 Novembre.

RESTAURANT LES TUILERIES

NOVEMBRE 2018



Dimanche 18 novembre 2018 à midi Couscous maison 15,90 €

Dimanche 25 novembre 2018 à midi

14,90 €

Moules à volonté
Marinières ou à la crème
Frites





Dimanche 2 décembre 2018 à midi

Couscous maison 15,90 €

Pensez à réserver, les places sont limitées

☎ 03.88.97.74.49

80 GRAND'RUE - 67190 STILL



ANNONCES ASSOCIATIONS



COMMUNICATIONS OFFICIELLES

INFORMATIONS DES SAPEURS-POMPIERS AUX VILLAGEOIS.

L'automne pointe son nez pour passer la main à l'hiver...

Attention, des règles élémentaires doivent être respectées pour être et rester en sécurité, éviter les incidents et accidents!

Les appareils de chauffage doivent être en bon état et leur fonctionnement optimal ; une mauvaise combustion dégage du CO (monoxyde de carbone : gaz insipide, inodore et incolore). Ce gaz provoque des maux de tête et l'asphyxie. Les aérations du logement ne doivent en aucun cas être bouchées, obstruées. Le DAAF (Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée) installé judicieusement avec la pile en bon état pourra avertir les occupants du logement en cas de fumée ; la fumée tue.

En cas de feu, évacuez, fermez les portes derrière vous, appelez les pompiers en faisant le 18 (appel téléphonique gratuit) et manifestez votre présence à l'extérieur.

Sur la route et dans vos déplacements, l'équipement des véhicules (pneumatiques) doit être de bonne qualité et adapté ; veillez aux distances de sécurité, bien dégager le pare-brise et les vitres avant de rouler, allumez vos feux pour voir et être vu!

La section vous souhaite de passer une belle fin d'année en toute sécurité.

A/C. METZGER Martin. Chef de la section.

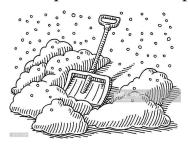
DENEIGEMENT

L'hiver est à notre porte et avec lui son cortège de neige et de verglas.

Nous rappelons donc à tous les habitants du village qu'ils doivent prendre toutes les dispositions pour que les trottoirs entourant leurs habitations et autres dépendances soient praticables à tout moment pour les piétons.

Nous invitons également les conducteurs à garer leurs véhicules sur le domaine privé, notamment ceux habitant ou se rendant dans les rues peu larges (rue de la paix, rue Evêque de Lichtenberg, rue des écoles etc.) ceci pour permettre une bonne opération de déneigement par les services techniques de la commune et pour d'importantes raisons de sécurité.

Nous comptons sur votre coopération!





COMMUNICATIONS OFFICIELLES

APPEL A BENEVOLE POUR LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population en cas de survenance d'une catastrophe majeure, d'un phénomène climatique ou de tout autre événement de sécurité civile.

Avoir un Plan Communal de Sauvegarde, immédiatement opérationnel sur sa commune, est vivement recommandé afin de ne pas être pris au dépourvu, en cas de survenance d'un risque naturel ou technologique.

Elaboré à l'initiative du maire, le PCS à pour but d'organiser, en situation de crise, l'évacuation de la population sinistrée en prévoyant, dans l'urgence, et avec le plus de précision possible une répartition des tâches entre les différents acteurs.

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe des bénévoles de la Réserve Communale, partager votre domaine de compétence et aider la population stilloise en cas de catastrophe majeure, merci de remplir le formulaire ci-dessous et le déposer en Mairie avant le 30 novembre.

Plan Communal de Sauvegarde de Still

Personne souhaitant devenir membre de la Réserve

Date de naissance :
Adresse:
Numéro(s) de téléphone :
Adresse électronique:
Profession:
Commune du lieu de travail :
Cocher la ou les case(s) pour préciser vos domaines de compétences :
Personne parlant une langue étrangère - à préciser :
Profession médical
Chauffeur poids lourd
Chauffeur de transport en commun
Architecte – Couvreur – Electricien ou autres – à préciser :
Personne ressources pour aider un centre d'accueil et de regroupement
Personne pouvant aider à divers tâches

Nous cherchons également du matériel à prêter. Merci de contacter la Mairie si vous possédez un tracteur, générateur de secours ou tout autre matériel qui vous semblerait nécessaire en cas d'urgence.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT PROCES VERBAL

MUTZIG DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEILLERS ELUS: 19 SEANCE du 10 septembre 2018

CONSEILLERS EN

FONCTION: 17 Sous la Présidence de Mme Marie-Odile Lien

CONSEILLERS PRESENTS: 9

MEMBRES PRESENTS: Corinne ROYER, Gilles NEVERS, Pascal GEISPIELER, Adjoints Martine THOMAS – Jean-Philippe SIEGEL - Stéphanie FRANKINET – Michel VIX - François THEILLER

MEMBRES ABSENTS EXCUSES: Laurent HOCHART - Eric PAGNANI - Camille BOUCHAIN - Sylvie FISCHER - Frédéric SIEGEL - Philippe KELLER - Catherine JAEGLE - Thomas PASCUAL

Laurent HOCHART donne procuration à Comme ROYER
Thomas PASCUAL donne procuration à Marie Odile LIEN
Philippe KELLER donne procuration à Pascal GEISPIELER
Catherine JAEGLE donne procuration à Stéphanie FRANKINET
Sylvie FISCHER donne procuration à Michel VIX
Frédéric SIEGEL donne procuration à Gilles NEVERS

COMPTE RENDU

Acceptation de la séance du conseil municipal du 18 juillet 2018

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance des délibérations prise en séance du 18 juillet 2018

Rapports annuels 2017 sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement

VU l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport d'activité annuel et notamment son alinéa stipulant qu'il incombe au Président de l'Etablissement Public Intercommunal d'adresser chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement;

VU les délibérations de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adoptée en sa séance du 5 juillet 2018 ;

Les délégués de la commune ayant été entendus,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du Rapport Annuel pour 2017 relatif à l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Coopération intercommunale – Communauté des Communes de la Région de Molsheim-Mutzig : modification des conditions de fonctionnement – modifications statutaires

LE CONSEIL MUNICIPAL

I. CONCERNANT LA MODIFICATION DES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire;

ET APRES en avoir délibéré;

accepte

de doter la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG de la compétence « Création, aménagement et gestion d'une fourrière automobile »,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

II. <u>CONCERNANT LES MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</u>

- **CONSIDERANT** que le paragraphe I de la présente délibération constitue une modification statutaire importante de la Communauté de Communes ;
- VU la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale;
- VU la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 à L.5211-20;
- VU la délibération N° 18-48 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, en date du 5 juillet 2018, adoptant ses nouveaux Statuts;
- VU dans ce contexte, la rédaction de ces Statuts intégrant les modifications et mises à jour susvisées ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire;

ET APRES en avoir délibéré;

adopte

les NOUVEAUX STATUTS de la Communauté de Communes, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Avenant au contrat d'un poste d'agent technique polyvalent – Parcours Emploi Compétences (PEC)

Vu la délibération en date du 23 mai 2018 décidant la création de deux postes d'agent technique polyvalent – Parcours Emploi Compétences (PEC)

Le Conseil Municipal DECIDE:

- D'AUGMENTER les heures travaillées qui passent de 20 heures par semaine à 35 heures par semaine à partir du 1^{et} octobre 2018 pour un des postes d'agent technique polyvalent.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires.